

ZONE AUVERGNE RHONE ALPES

REGLEMENT DE LA SAISON 2017-2018

SOMMAIRE

1 - COMPOSITION DE LA COMMISSION	2
2 - FONCTIONNEMENT DE LA ZONE	2
3 - LES EPREUVES PRISES EN COMPTE PAR LA ZONE	2
4 - PARTICIPATION ET QUOTAS	3
5 - FORMULE DES EPREUVES	3
5/A Classement des tireurs en début de tournoi	
5/B Classement des équipes en début de tournoi	
6 - ORGANISATION DES EPREUVES	4
6/A Information des épreuves	4
6/B Horaires des épreuves	4
6/C Droits d'engagements	4
6/D Engagement des tireurs par chaque CID	4
6/E Directoire Technique	5
6/F Couverture Médicale	5
6/G Arbitrage	5
6/H Récompenses	5
6/I Code disciplinaire	5
6/J Envoi des résultats	5
6/K Classements	6
7 - COEFFICIENTS POUR CLASSEMENT	7
8 - QUALIFICATIONS EN INDIVIDUEL	7
9 - QUALIFICATIONS EN EQUIPE	9
10 - ABSENCE D'UN TIREUR SELECTIONNNE	10
11 - CALCUL DES QUOTAS POUR TOUTES LES SELECTIONS	10
12 - HANDISPORTS DANS LA ZONE 6	10

1 - COMPOSITION DE LA COMMISSION

Cette commission est composée du Président et du Cadre Technique de chacun des trois Comités Inter Départementaux de la Zone :

AUVERGNE - DAUPHINE-SAVOIE - LYONNAIS

Des invitations sont possibles pour chacune des CID.

La commission nomme chaque année un président de CID ou son représentant à la présidence de la commission. Pour la saison 2017-2018, la CID du lyonnais sera responsable de la Zone.

La coordination administrative sera assurée par Brigitte Saint Bonnet qui assumera la présidence de la Zone.

La coordination technique sera assurée sous couvert du Maître Jean Bernard DUCHATEAU CTS du Comité Régional Auvergne Rhône Alpes.

Sous le contrôle de la Commission de Zone, Les épreuves de zone sont réparties entre les trois CID composant la Zone

2 - LE FONCTIONNEMENT DE LA ZONE 6

Principe de fonctionnement:

- Pour délibérer valablement, deux CID doivent être présents.
- Il n'y aura pas de possibilité de se faire représenter. (pas de pouvoir)
- Chaque CID présent bénéficiera de deux voix.
- Le président de la Zone bénéficiera d'une voix supplémentaire.

Le vote se fera à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président emportera la décision.

Chaque CID versera la somme de 250 € au CID qui assume la présidence.

Pour permettre de verser une aide de 350 euros par arme à l'organisation des épreuves d'inter CID Moins de 15 ans chaque CID (Auvergne, Côte d'Azur, Dauphiné Savoie, Lyonnais et Provence) versera 200 € et 50 euros pour la Corse au CID qui assume la présidence. Celui-ci se chargera de verser la somme aux clubs organisateurs.

3 - LES EPREUVES PRISES EN COMPTE PAR LA ZONE 6

Moins de 15 ans :

- une épreuve de zone
- une épreuve inter CID (PACA - Corse + Auvergne Rhône Alpes)
- une épreuve nationale
- Mise en commun des quotas de chaque CID.

Moins de 17 ans à l'épée :

Individuel N2

- une épreuve de zone
- une épreuve inter CID (PACA - Corse + Auvergne Rhône Alpes)
- les challenges de Bron, Villeurbanne, Caluire, Grenoble Rapière.
- La meilleure épreuve nationale dans la catégorie
- Mise en commun des quotas individuels

Moins de 17 ans au fleuret :

Individuel N2

- une épreuve de zone
- une épreuve inter CID (PACA - Corse + Auvergne Rhône Alpes)
- le challenge de Chabeuil le 11/03.
- La meilleure épreuve nationale dans la catégorie
- Mise en commun des quotas individuels

Moins de 17 ans au sabre :

Individuel N2

- une épreuve de zone
- une épreuve inter CID (PACA - Corse + Auvergne Rhône Alpes)
- La meilleure épreuve nationale dans la catégorie
- Mise en commun des quotas individuels

Moins de 20 ans N2 :

- Une épreuve de zone
- Une épreuve inter CID (PACA - Corse + Auvergne Rhône Alpes)
- La meilleure épreuve nationale dans la catégorie
- Mise en commun des quotas individuels.

Seniors N3 :

- Individuel :

- o Fleuret Hommes : Circuit de Valence + zone
- o Epée Dames : les challenges de Montluçon, Villeurbanne, Caluire, Montélimar, Fontaine et Sainte Sigolène.
- o Epée Hommes : les challenges de Montluçon, Montélimar, Fontaine, Sainte Sigolène, Villeurbanne et Vénissieux.

- Equipe :

- o Une épreuve de Zone pour qualifier les équipes pour le championnat de France N3.
- o Composition des équipes : cf. Règlement Fédéral.
- o Mise en commun des quotas de chaque CID en individuel et en équipes.

Epreuves Handi :

- Une épreuve handisports ouverte aux valides (**Meylan**).

4 - PARTICIPATION ET QUOTAS

Toutes les épreuves de zone et d'inter CID sont open à toutes les armes et à toutes les catégories à l'exception du zone M15.

5 - FORMULE DES EPREUVES

- **En individuel** : un tour de poules de 6 ou 7 sans éliminés + TED
 - o Pour les moins de 15 ans : décalage par club et par CID.
 - o Pour les moins de 17 ans, moins de 20 ans, seniors : décalage par club et par CID.
- **En équipe**
 - o seniors N3 : tableau direct avec possibilité de tirer les matches de classement.

5/A - CLASSEMENT DES TIREURS EN DEBUT DE TOURNOI

Classement des tireurs pour l'entrée dans les poules :

Moins de 15 ans :

- o Tournoi de zone : Suivant le classement national actualisé de l'année précédente.
- o Tournoi inter CID : suivant le classement des épreuves de zone 5 et 6 (2 numéros 1, 2 numéros 2.....) Au cas où la FFE n'aurait pas pris en compte l'épreuve de Zone dans le classement national.

Pour les autres catégories :

Suivant le classement national actualisé. Les tireurs n'ayant pas de classement n'auront aucun indice de départ.

5/B - CLASSEMENT DES EQUIPES SENIOR EN DEBUT DE TOURNOI

Le classement des équipes se fera à partir du classement national actualisé en prenant en compte les **places** des trois meilleurs tireurs de l'équipe, en cas d'égalité prendre le classement par **points**.

Les tireurs n'ayant pas de classement auront comme indice de départ le rang du dernier du classement national + 1.

6 - ORGANISATION DES EPREUVES

6/A - Information des épreuves

Le règlement de l'épreuve devra être adressé par la CID dont dépend l'organisation, **4 semaines avant l'épreuve**, à la coordination responsable de la Zone qui le diffusera aux CID après l'avoir visé, et le postera sur le site des engagements en ligne de la F.F.E. Pour les moins de 15 ans, la coordination de Zone enverra à l'organisateur le classement actualisé des moins de 15 ans (sous format précisé par la F.F.E).

6/B - Horaires des épreuves

Dimanche : Début de l'épreuve au plus tôt à 9 h (individuel et équipes).

Samedi Après-midi : Scratch au plus tôt à 13h.

Certaines dispositions particulières peuvent être prises sous la responsabilité du coordonnateur de zone.

6/C - Droits d'engagements

10 € pour les épreuves individuelles

30 € pour les épreuves par équipe.

6/D - Engagements des tireurs

**Les engagements se feront obligatoirement en ligne sur le site de la FFE
pour toutes les épreuves de zone**

Club	CID	Zone
Open	Epreuves par équipes toutes catégories	
		Championnats de France
		Fête des Jeunes individuelle

6/E - Directoire Technique

Si possible, le Directoire Technique sera composé par un représentant de chaque CID.

6/F - Couverture Médicale

Cf. règlement médical fédéral en vigueur.

6/G - Arbitrage

6.1 Individuel - Cf. règlement fédéral en vigueur. Le club organisateur devra, le jour même, indemniser les arbitres conformément à la réglementation de l'arbitrage.

6/H - Récompenses

Les huit premiers seront récompensés en individuel et les quatre premières équipes. Si moins de 12 tireurs, seuls les 4 premiers seront récompensés.

6/I - Code disciplinaire

Se fondant sur l'article T97, les Directoires Techniques devront veiller à appliquer le Règlement pour les épreuves ainsi que les recommandations de la Commission des Educateurs de la FFE concernant les règles de courtoisie, et sanctionner notamment les faits antisportifs qui ne seraient pas sanctionnés par l'arbitre (jets de matériel, gestes obscènes, insultes, menaces...).

La procédure sera la suivante : immédiatement après la faute, rapport du membre du Directoire Technique qui y a assisté, décision collégiale, officialisation et annonce de la sanction. Si carton noir: l'organisateur adressera le rapport à la FFE avec copies au président de la CID concernée, au président du club concerné et au président de la commission de zone.

6/J - Envoi des résultats à la F.F.E.

A l'issue de chaque compétition de ZONE, l'organisateur devra publier les résultats sur l'extranet de la FFE, et transmettre les résultats à l'ensemble des personnes mentionnées sur le listing annexe au présent règlement. Chaque CID sera responsable de l'envoi des résultats aux clubs de sa CID.

Les fichiers (sous format précisé par la F.F.E) doivent obligatoirement être envoyés à tous les responsables de la ZONE mentionnés sur le listing ou, à défaut, le dossier informatique complet de la compétition.

Notice :

A/*Le dossier FFE comportera :

- Les résultats sous format « .pdf »,

Il faut pour cela installer une imprimante virtuelle PDF comme Acrobat, PDF Writer ou d'autres logiciels gratuits. L'organisateur pourra ainsi générer plusieurs fichiers (par exemple poules.pdf, tableau.pdf, classement.pdf etc.) qui une fois rassemblés, constitueront un dossier de résultats complet.

- La liste des arbitres ayant officié sur l'épreuve,

Cette liste peut être générée au format PDF depuis Engarde, menu « Arbitres », « Document » et ajoutée au dossier de résultats.

- Le répertoire « informatique » complet compressé (dossier windows zippé),

L'organisateur devra adresser à la FFE le dossier Windows dans lequel la compétition a été enregistrée, compressé grâce à un utilitaire gratuit comme par exemple WinZip.

- Les fichiers fff (ex : amiens_ehs.fff),

A créer avec le logiciel de gestion, à la fin de la compétition : menu « Fichiers », « Fichiers de résultats, autres fichiers », « fichier d'échange FFF ».

- La composition du Directoire Technique,

RAPPEL : les clubs organisateurs conserveront les fichiers complets de la compétition jusqu'à la fin de la saison. Ils devront les transmettre à la présidence de zone au plus tard 24h après la fin de compétition.

6/K - Classements

Les classements seront établis par le président de la Zone AuRA et par les «responsables classement» de chaque CID.

Après vérification, ils seront diffusés et mis en ligne, par le président de la Zone qui adressera à chaque CID si nécessaire la liste des sélectionnés pour la prochaine compétition concernée au plus tard 7 jours après la fin de l'épreuve de zone.

Barème de points : Voir grille des points en annexe.

7 - COEFFICIENTS POUR LE CLASSEMENT - TOUTES SELECTIONS

Pour les moins de 15 ans, moins de 17 et moins de 20 ans :

Le classement des tireurs se fera suivant le barème de points indiqué en annexe avec un coefficient spécifique pour chaque compétition.

- Epreuve zone : Coefficient 1*
- Epreuve inter CID : Coefficient 1,5
- Epreuve nationale : Coefficient 2

Pour les seniors et M 17 à toutes les armes

* Pour les épreuves de zone ou tournois open, le coefficient sera en fonction du nombre de participants :

- effectif <32 : coefficient = 0,8
- 32 ≤ effectif < 64 : coefficient = 1
- effectif ≥ 64 < 128 : coefficient = 1,2
- effectif > 128 : coefficient = 1,5

8 - QUALIFICATIONS EN INDIVIDUEL

Toutes les épreuves sont OPEN : Les engagements se feront directement, en ligne, par les clubs.

Clôture des inscriptions : Conformément aux directives fédérales.

Délai de confirmation pour les championnats de France et Fête Des Jeunes :

Dix jours avant la date de l'épreuve.

Moins de 15 ans

La sélection se fait au niveau de la Zone pour l'épreuve nationale et la Fête des Jeunes. (Mise en commun des quotas de chaque CID)

Epreuve nationale :

Qualification suivant le classement ZONE actualisé (1/2)

- Pas de protection de CID.

Fête des Jeunes :

1. On établit le classement sur les deux meilleurs résultats des trois épreuves existantes à chaque arme.
2. On enlève de ce classement les tireurs directement sélectionnés par Horizon 2024 (niveau national)
3. **La règle de base est que chaque CID doit être représentée à la Fête des Jeunes par au moins un tireur, à condition qu'il ait participé à deux épreuves sur trois.**

4. On sélectionne dans l'ordre du classement de zone puis on établit la liste des remplaçants. En cas d'égalité on prendra en compte le classement national.
5. Les tireurs sélectionnés la Fête des Jeunes seront engagés par la coordination de Zone.

Moins de 17 ans et Moins de 20 ans

Pour championnats de France « National 1 » Cf. règlement fédéral.

Pour les championnats de France National 2, la sélection se fait au niveau de la Zone 6 avec une mise en commun des quotas de chaque CID.

On établit le classement sur les épreuves prises en compte :

Si 2 ou 3 épreuves prises en compte dans le classement = nb d'épreuves – 1

Si 4 à 6 épreuves = 3 meilleurs résultats

Si 7 ou + épreuves prises en compte = 4 meilleurs résultats

1. La règle de base est que chaque CID doit être représentée au championnat de France National 2 par au moins un tireur, à condition qu'il ait participé à au moins deux épreuves.
2. On sélectionne dans l'ordre du classement de zone puis on établit la liste des remplaçants. En cas d'égalité on prendra en compte le classement national.
3. Les tireurs sélectionnés seront engagés par la coordination de Zone

Seniors

La sélection pour les France N1 et N2 : Cf. règlement sportif fédéral.

Pour les France N3, la sélection se fait au niveau de la Zone 6 avec une mise en commun des quotas de chaque CID. Il n'y pas de tireur protégé en cas de tireur sélectionné en N1 ou N2.

On établit le classement sur les épreuves prises en compte :

Si 2 ou 3 épreuves prises en compte dans le classement = nb d'épreuves – 1

Si 4 à 6 épreuves = 3 meilleurs résultats

Si 7 ou + épreuves prises en compte = 4 meilleurs résultats

1. On sélectionne dans l'ordre du classement de zone puis on établit la liste des remplaçants. En cas d'égalité on prendra en compte le classement national.
2. Les tireurs sélectionnés seront engagés par la coordination de Zone

9 - QUALIFICATIONS EN EQUIPES

Moins de 17 ans, Moins de 20 ans

- La qualification se fait au niveau national.

Seniors.

- La qualification se fait au niveau de la Zone 6 suivant le quota de la F.F.E.
- Une épreuve par équipe par catégorie. Les équipes sont qualifiées suivant leur classement à la fin de l'épreuve.
- Pas d'épreuve si le nombre d'équipes inscrites est égal ou inférieur au quota.

Précisions.

Lors des engagements, les clubs devront indiquer un n° de téléphone afin que l'organisateur puisse avertir les équipes engagées en cas d'annulation.

10 - ABSENCE D'UN TIREUR SELECTIONNE

Rappel :

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

11 - CALCUL DES QUOTAS POUR TOUTES LES SELECTIONS

Le nombre total des qualifiés par arme et par catégorie, en individuel et par équipe, est obtenu par l'addition du quota F.F.E. de chaque CID.

Chaque CID diffusera le présent règlement à l'ensemble de ses clubs

Ont signé ce présent règlement :

Signature

F.F.E (Président)

Madame Isabelle LAMOUR

F.F.E (DTN)

Madame Laurence MODAINE

Zone AuRA (Président)

Madame Brigitte SAINT BONNET

Zone AuRA (Coordonnateur)

Maître Jean Bernard DUCHATEAU

CID d'Auvergne

Monsieur Thierry MARTINEAU

CID Dauphiné-Savoie

Monsieur Philippe LAFAY

CID du Lyonnais

Madame Brigitte SAINT BONNET

**L'original signé sera conservé par le président de la commission de zone.
Une copie sera envoyée à la FFE.**

CID COORDONNATRICE : DAUPHINE SAVOIE**DAUPHINE SAVOIE :**

CID : 7, rue de l'Industrie

38327 - EYBENS

escrime.ds@free.fr

04.76.51.57.46

Président :

Monsieur Philippe LAFAY

7, rue de l'Industrie

38327 - EYBENS

philippelafay@wanadoo.fr

04.76.51.57.46

C.T.S. :

Maître Jean Bernard DUCHATEAU

15, Domaine des Platanes

38760 - VARCES

jbduchateau@free.fr

04 76 51 57 46

06.62.09.77.63

Classements : Maître Alexandre VANOTTI

Vacher

07110 - Laurac en Vivarais

alexvanotti@hotmail.com

06.89.66.03.16

AUVERGNE :

Président :

Monsieur Thierry MARTINEAU

thierry.martineau@rouchy.fr

06,80,37,05,38

LYONNAIS :

CID : 1, rue Louis Chapuy

69008 LYON

ligue@escrime-ligue-lyon.asso.fr

04.78.75.36.37

Présidente :

Madame Brigitte ST BONNET

107 avenue Barthélémy Buyer

69005 LYON

brigittesaintbonnet@hotmail.com

04.78.29.69.58

06.62.14.77.03

Référent Technique : Maître Pierre GUENET

Classements : Madame Florence BLANCHARD

f.blanchard@escrime-ligue-lyon.asso.fr

ANNEXE 2

Formule pour les classements de zone

Le nombre de points marqué par un tireur en compétition dépend :

- de la place du tireur : **P**
- du nombre de tireurs présents : **N**
- d'un coefficient de force permettant de prendre en compte le niveau des tireurs présents : **F**
- d'un coefficient de compétition permettant de valoriser certaines compétitions : **C**

CALCUL DES COEFFICIENTS DE L'EPREUVE ET DES POINTS

$$N = F \times 100 \times \left(1.01 - \frac{\text{Log}(P)}{\text{Log}(N)} \right) \times C$$

N : Nombre de points obtenus P : Place du tireur

N : Nombre de tireurs présents

F : Coefficient de force C : Coefficient de compétition

ANNEXE 3**FORMULES POUR LES TOURNOIS DE LA ZONE 6*****Saison 2017-2018***

Nb Tireurs	1er Tour	Nb Elim.	2ème Tour	Nb Elim.	Tableau	Remarques
2	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
3	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
4	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
5	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
6	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
7	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
8	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
9	Poule Unique	0	Pas de 2ème tour	0	TED	
10	2 x 5	0	2 x 5	0	10	
11	1 x 6 + 1 x 5	0	1 x 6 + 1 x 5	0	11	
12	2 x 6	0	pas de 2ème tour		12	
13	1 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		13	
14	2 x 7	0	pas de 2ème tour		14	
15	1 x 7 + 1 x 8	0	pas de 2ème tour		15	
16	2 x 8	0	pas de 2ème tour		16	
17	2 x 6 + 1 x 5	0	2 x 6 + 1 x 5	0	17	
18	3 x 6	0	pas de 2ème tour		18	
19	1 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		19	
20	2 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		20	
21	3 x 7	0	pas de 2ème tour		21	
22	2 x 7 + 1 x 8	0	pas de 2ème tour		22	
23	1 x 7 + 2 x 8	0	pas de 2ème tour		23	
24	4 x 6	0	pas de 2ème tour		24	
25	1 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		25	
26	2 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		26	
27	3 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		27	
28	4 x 7	0	pas de 2ème tour		28	
29	3 x 7 + 1 x 8	0	pas de 2ème tour		29	
30	5 x 6	0	pas de 2ème tour		30	
31	1 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		31	
32	2 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		32	
33	3 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		33	
34	4 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		34	
35	5 x 7	0	pas de 2ème tour		35	
36	6 x 6	0	pas de 2ème tour		36	
37	1 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		37	
38	2 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		38	
39	3 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		39	
40	4 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		40	
41	5 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		41	
42	6 x 7	0	pas de 2ème tour		42	
43	1 x 7 + 6 x 6	0	pas de 2ème tour		43	
44	2 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		44	
45	3 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		45	
46	4 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		46	
47	5 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		47	
48	6 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		48	
49	7 x 7	0	pas de 2ème tour		49	
50	2 x 7 + 6 x 6	0	pas de 2ème tour		50	
51	3 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		51	
52	4 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		52	
53	5 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		53	
54	6 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		54	
55	7 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		55	
56	8 x 7	0	pas de 2ème tour		56	
57	3 x 7 + 6 x 6	0	pas de 2ème tour		57	
58	4 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		58	
59	5 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		59	
60	6 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		60	
61	7 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		61	
62	8 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		62	
63	9 x 7	0	pas de 2ème tour		63	
64	4 x 7 + 6 x 6	0	pas de 2ème tour		64	
65	5 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		65	